



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 6 / 0 8 / 2 0 2 5

Dossier complet le : 2 6 / 0 8 / 2 0 2 5

N° d'enregistrement : 2025_9142

1 Intitulé du projet

Sécurisation de pentes abruptes avec l'apport de terres propres et reboisement des nouvelles pentes zones

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

TALON SAS

Raison sociale

TALON SAS

N° SIRET

7 5 0 9 0 6 0 7 5 0 0 0 3 1

Type de société (SA, SCI...)

Commerçant

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

TALON

☒ Monsieur

Prénom(s)

Guillaume

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39°a	b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est supérieur ou égal à 10 ha

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le terrain présente une forte déclivité, avec des pentes raides et élevées, rendant l'accès difficile et potentiellement dangereux, tant pour les personnes que pour les engins. Aucune opération de démolition n'est prévue dans le cadre du projet.

Les interventions envisagées concerneront principalement le remodelage de la partie inférieure à 10 000 m² de la parcelle AL0145, par l'apport de terres propres, contrôlées et analysées, dans le but de réduire l'inclinaison des pentes existantes et d'améliorer la sécurité du site.

Pour permettre ce réaménagement, il sera nécessaire de procéder à l'abattage de 13 arbres à caractère forestier, ainsi qu'à la suppression d'environ 40 arbres non forestiers actuellement non valorisés. Cette opération sera suivie de la plantation de 500 arbres forestiers, soigneusement sélectionnés pour leur adaptation au contexte local et leur contribution écologique. Ce reboisement s'inscrit dans le cadre de la décision d'approbation du programme de coupes et travaux, et respecte les recommandations du Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles de Bouvigny-Boyeffles

4.2 Objectifs du projet

- Améliorer l'accessibilité du site pour les personnes et les engins forestiers
- Renforcer la sécurité des usagers en supprimant les zones à risque
- Créer les conditions favorables à une exploitation forestière raisonnée, en facilitant les accès, les circulations et les opérations futures d'entretien et de récolte
- Revaloriser le terrain à travers un programme de reboisement, avec la plantation de 500 arbres forestiers

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux comprendront :

- Débroussaillage : nettoyer le terrain en levant la végétation d'espèces végétales spontanées et non valorisées. (13 arbres forestiers et 40 non forestiers)
- Évacuation et valorisation : bois et déchets verts, une fois le débroussaillage réalisé.
- Apport de terres propres avec suivi et analyses : garantir la qualité du sol et éviter la présence de polluants, des terres propres sont suggérées sur le site.
- Nivellement du terrain : afin d'obtenir une surface plane et homogène.
- Modelage progressif des pentes : selon des inclinaisons adaptées pour prévenir les risques d'éboulement.
- La végétalisation des nouvelles pentes : cette opération vise à reboiser le site, à stabiliser le sol et à rétablir un équilibre écologique.

Favorisant la sécurité, la stabilité, la rétention des sols et leur intégration paysagère.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le trafic lié au chantier est prévu par la rue de Marqueffles, avec un accès au terrain via un chemin existant menant directement à la zone de travaux. À ce stade, l'impact exact sur la circulation locale reste à préciser, mais il est estimé que la fréquentation pourrait atteindre environ 10 camions par jour au plus fort de l'activité et sur une durée limitée.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
La superficie totale des terrains contigus appartenant au propriétaire est de 183 060 m ² . Toutefois, l'aménagement projeté ne porte que sur une portion restreinte de la parcelle AL0145, dont la surface totale est de 67 284 m ² . La zone concernée par les travaux n'excédera pas 10 000 m ² .	10 000m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 47 Voie : Marqueffles

Lieu-dit :

Localité : BOUVIGNY BOYEFFLES

Code postal : 6 2 1 7 2 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2 ° 4 1 , 5 " E Lat. : 5 0 ° 2 4 , 5 7 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	PPRN de type Inondation nommé null a été prescrit et peut affecter votre bien. Le PPR couvre les aléas suivant : Inondation Par ruissellement et coulée de boue Par remontées de nappes naturelles
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Date de prescription : 30/10/2001 Non concernés par les communes concernées par plan de prévention des risques naturels prescrit ou approuvé au 1er juillet 2022.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Concerné par 1 ancien site industriel en arrêt - fabrication de cartouche (pas concerné pour la zone d'aménagement)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Matériaux de remblai, en particulier en terres propres.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Terres propres, suivis et analysées indispensables à la réalisation des pentes douces et aux reboisement

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Risques identifiés : 2 POLLUTION DES SOLS : 1 ancien site industrielle à l'arrêt - Fabrication de cartouche RISQUES MINIERES : DDRM62 existant sur la commune mais inconnu à l'adresse
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risques identifiés : 6 INNOUDATION : 5 inondations de 1993 à 2016 REMONTEE DE NAPPE : indication de fiabilité est MOYENNE SEISME : échelle réglementaire 2/5 MOUVEMENT DE TERRAIN : 1 mouvement de terrain en 1999 RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES : échelle réglementaire 2/3 RADON : échelle réglementaire 2/3
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Oui, le projet engendre ponctuellement des déplacements et du trafic, principalement liés : - A l'acheminement des terres propres sur le site, - Aux engins de chantier nécessaires pour les travaux de modelage du terrain (création des pentes douces), - Aux interventions techniques durant la phase de mise en œuvre. Cependant, ces déplacements sont limités dans le temps, encadrés et planifiés afin de réduire les nuisances (bruit, poussière, circulation).
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Oui, temporairement. Le projet peut générer des nuisances sonores ponctuelles, essentiellement pendant la phase de travaux (utilisation d'engins de chantier, transports de matériaux).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Ces nuisances sont limitées dans le temps et seront encadrées par des mesures de réduction du bruit (horaires de chantier respectés, matériel conforme aux normes acoustiques, etc.).
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Oui, mais uniquement de manière ponctuelle durant la phase de travaux. Les engins peuvent générer des vibrations localisées, mais celles-ci sont de faible intensité, temporairement limitées à la durée des interventions et sans impact durable sur l'environnement.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Aucun phénomène de vibration après la réalisation du projet n'est attendu, puisque l'aménagement final (pentes douces, reboisement) est passif et ne génère aucune activité mécanique.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Oui, des rejets temporaires dans l'air peuvent être générés pendant la phase de travaux. Cela peut inclure des émissions de poussières dues aux déplacements de matériaux, à l'utilisation d'engins et aux transports de terres propres. Des mesures de réduction seront mises en place (arrosage des voies de circulation et des zones de travail, limitation des vitesses de circulation, etc.). Une fois les travaux terminés, il n'y aura aucun rejet dans l'air lié au projet.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Les modifications sont principalement écologiques et visent à renforcer la sécurité du terrain et à améliorer la biodiversité, sans impacter négativement les activités humaines existantes. Cela contribue à stabiliser le terrain, ce qui est bénéfique pour les activités forestières à long terme

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

- Impact sur la biodiversité : une faible sensibilité écologique de la zone concernée par les travaux. Les arbres ciblés pour l'abattage (13 arbres forestiers et environ 40 arbres non forestiers)
 - Équilibre sols : Le remodelage du terrain, limité à une surface inférieure à 10 000 m², permettra d'atténuer les risques d'érosion liés aux fortes pentes.
 - Respect des bonnes pratiques sylvicoles
- L'ensemble des opérations prévues est conforme aux prescriptions du CBPS, notamment :
- La sélection raisonnée des arbres à abattre,
 - La replantation d'essences adaptées,
 - Le maintien de la fonctionnalité écologique du site,
 - L'échelonnement des travaux pour limiter les perturbations.

Elaboration de cartographie des zones de réhabilitation et de réhabilitation de l'infrastructure locale



6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Poussières : Arrosage régulier des zones de terrassement en période sèche, limitation de la vitesse des engins sur site et bâchage des camions
- Bruit : Restriction des horaires de chantier aux plages réglementaires, utilisation d'engins conformes aux normes acoustiques et positionnement des engins éloignés des zones sensibles.
- Prévention des sols : Création de pentes douces pour stabiliser les talus et le reboisement avec des essences adaptées pour renforcer la cohésion des sols.
- Matériaux : Vérification de l'absence de polluants

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en un aménagement de terrain à faible emprise (<10 000 m²), visant à sécuriser des pentes abruptes et à reboiser durablement une zone restreinte de la parcelle AL0145, sans création d'infrastructures ni modification significative du relief naturel. Aucune opération de démolition, n'est prévue.

Les interventions sont :

- Limitativement localisées ;
- Encadrées par la décision d'approbation du programme de coupes et travaux ;
- Conformes au Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles de Bouvigny-Boyeffles – Aix-Noulette.

Ainsi au vu :

- De la faible ampleur du projet,
- De l'absence d'incidences notables sur l'environnement,

Et du respect des principes de gestion durable des milieux naturels.



8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /

Téledéclaré le 27/08/202

Signature du (des) demandeur(s)